

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 15 mars à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 6 mars 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de La Courtine.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen,
M. Jean Bilotta qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat,
M. Jean-Paul Bourg qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc,
M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,
M. Robert Gantheil qui a donné pouvoir à Jean Valade,
Mme Fabienne Garnerin qui a donné pouvoir à Véronique Bénazet,
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard,
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc Taudin,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
Mme Martine Pannetier qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Michel Pesteil,
M. Serge Peyraud qui a donné pouvoir à Philippe Roche,
M. Daniel Poigneau qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Guitard,
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Mady Junisson,
M. François Ratelade qui a donné pouvoir à Pascal Montigny,
M. Jean-Claude Sangoi qui a donné pouvoir à Xavier Gruat,
M. Michel Saugeras qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Saugeras,
Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à Eric Cheminade,

M. Eric Bossaert, excusé (non représenté),
M. Michel Bourzar, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Mme Michèle Chastagner, excusée (non représentée),
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté),
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée),
Mme Sandra Délibit, excusée (non représentée),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
M. Michel Lefort-Lary, excusé (représenté),
M. Jean-François Loge, excusé (non représenté),
Mme Cécile Martin, excusée (non représentée),
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier,
M. Gérard Moratille, excusé (représenté),
M. Didier Péneloux, excusé (représenté),
M. Joël Pradel, excusé (représenté),
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté),
Mme Nelly Simandoux, excusée (représentée).



M. Tony Cornelissen est nommé secrétaire de séance.

Françoise Béziat, en sa qualité d'ancienne présidente de la Communauté de communes Ussel-Meymac Haute-Corrèze ne prend pas part au vote pour l'ensemble des comptes administratifs 2016 relatifs à l'ancienne structure. Pour information, elle détient un pouvoir.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 74 // pouvoir(s) = 18 // votants = 91

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2016

Communauté de communes Ussel-Meymac Haute-Corrèze

Budget principal

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2015		1 199 114,96
		+	+
CA	Réalisé	10 148 920,67	9 853 316,65
	=	=	=
Total section de fonctionnement		10 148 920,67	11 052 431,61
Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2016			903 510,94

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2015		14 102,80
		+	+
CA	Réalisé	392 635,39	315 997,77
	=	=	=
Total section d'investissement		392 635,39	330 100,57
Résultat d'investissement pour l'exercice 2016			- 62 534,82

Solde des restes à réaliser	
	Montant
Dépenses	709 723,93
Recettes	504 693,09
TOTAL	- 205 030,84

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget principal :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
Résultat de fonctionnement	
A) <u>Résultat de l'exercice 2016</u>	- 295 604,02 €
B) <u>Résultats antérieurs reportés</u>	+ 1 199 114,96 €
C) <u>Résultat à affecter</u>	+ 903 510,94 €
D) <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
Déficit d'investissement de l'exercice 2016	- 62 534,82 €
E) <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2016</u>	
Besoin de financement	- 205 030,84 €
Excédent de financement	0,00 €
F) <u>Besoin de financement total (D + E)</u>	- 267 565,66 €

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 5 abstentions et 86 voix pour, le conseil communautaire:

- approuve le compte de gestion du budget principal de la communauté de communes Ussel-Meymac Haute-Corrèze, présentés ci-dessus dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- approuve le compte administratif du budget principal de la communauté de communes Ussel-Meymac Haute-Corrèze pour l'exercice 2016.
- décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS (C)	903 510,94 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	267 565,66 €
2) Report en fonctionnement R 002	635 945,28 €

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 15 mars 2017
Le président,
Pierre Chevalier

